

SEANCE DU 29 AVRIL 2011

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE 29 AVRIL, A 18 HEURES 00,
LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FLORANGE S'EST REUNI,
EN ASSEMBLEE ORDINAIRE,
A L'HOTEL DE VILLE, SOUS LA PRESIDENCE
DE MONSIEUR GERARD FLAMME, 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE
JUSQU'A LA DELIBERATION N°61/2011 ,
PUIS SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PHILIPPE TARILLON, MAIRE
A PARTIR DE LA DELIBERATION N° 62/2011.

Etaient présents :

MM. TARILLON. FLAMME. ADAM. Mmes PONSAR. BEY. BUCHHEIT. MM. LOGNON.
ZANCANELLO. Mme KREUWEN. M. BORLA. Mmes GUENZI. PORTENSEIGNE. M. PRETTO.
Mmes HOFER. GHEZZI. M. BEAUQUEL. Mme GOULON. M. DECKER. Mmes KRUCHTEN.
WANECQ. M. HOLSENBURGER.

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur GARDIN qui a donné pouvoir à Monsieur ADAM
Madame MULLER qui a donné pouvoir à Monsieur PRETTO
Monsieur MONTI qui a donné pouvoir à Monsieur BORLA
Madame BARDIN qui a donné pouvoir à Monsieur LOGNON
Monsieur PASQUALETTO qui a donné pouvoir à Monsieur BEAUQUEL
Monsieur DESINDES qui a donné pouvoir à Madame PONSAR
Madame MICHEL qui a donné pouvoir à Madame PORTENSEIGNE
Madame LOUIREM-LEHAINE qui a donné pouvoir à Madame HOFER
Monsieur BOUDELIOU qui a donné pouvoir à Madame KREUWEN
Monsieur HEYER qui a donné pouvoir à Monsieur DECKER
Madame DUPONT qui a donné pouvoir à Madame WANECQ
Madame DERATTE qui a donné pouvoir à Madame KRUCHTEN

Monsieur TARILLON, Maire, qui avait donné pouvoir à Monsieur FLAMME, 1^{er} Adjoint est arrivé à la délibération n°62/2011

Madame BEY qui avait donné pouvoir à Madame BUCHHEIT est arrivée à la délibération n°62/2011

Madame HOFER qui avait donné pouvoir à Madame GOULON est arrivée à la délibération n°47/2011

Madame KRUCHTEN quitte la séance à la délibération n° 62/2011 et donne pouvoir à Monsieur HOLSENBURGER

Monsieur DECKER quitte la séance à la fin de la délibération n°68/2011

N°47/2011

DESAFFECTATION DU CHEMIN VILLE DE FLORANGE ARRIERE PLAGNIEUX

Rapporteur : Monsieur FLAMME, 1^{er} Adjoint

VU le Code Rural et notamment son article L 161-10,

VU le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3,

VU le Code de la voirie routière et notamment ses articles R 141-4 à R 141-10,

Considérant que le chemin rural, cadastré n° 168 - section 19 de 197m², n'est plus utilisé par le public,

Le chemin situé Rue de la Fontaine servait anciennement à l'accès aux cultures. Il n'est plus utilisé. De plus, son entretien est une charge supplémentaire pour les services municipaux.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la Commune de mettre en œuvre la procédure de l'article

L 161-10 du Code Rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public,

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R 141-4 à R 141-10 du Code de la voirie routière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- constate la désaffectation du chemin rural,
- décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L 161-10 du Code Rural
- pour ce faire, invite Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

N°48/2011

VENTE TERRAIN BALCONI

Rapporteur : Monsieur FLAMME

Le Conseil Municipal est appelé à revoir les termes de la délibération du 18 décembre 2008 qui acceptait la vente à la Société BALCONI de la parcelle section 6 – N°936/144 de 1are 10 – prise sur l'espace vert devant le C.C.A.S.

En effet, suite à la décision du Conseil Constitutionnel, les cessions gratuites ne sont plus autorisées et le nouveau prix de vente proposé s'élève par conséquent à 33 Euros, prix fixé par la SAFER pour le terrain agricole.

La Société BALCONI a accepté le prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte de vendre à la Société BALCONI 11-13 rue de Verdun à Florange la parcelle n° 936/144 – section 6 – de 1 are 10 – propriété de la Ville au prix de 33 Euros pour agrandir l'accès à leurs locaux.
- Prend acte de l'accord de la Société BALCONI pour la prise en charge de tous les frais annexes : notaire, arpentage, division parcellaire, déplacement éventuel de réseaux, réalisation de l'accès, tous frais s'y rapportant.
- Charge l'Etude GANGLOFF et BESTIEN de FLORANGE de la rédaction de l'acte
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et toutes les pièces s'y rapportant.

N°49/2011

**EFFECTIFS – CREATION D'EMPLOI –
ADJOINT ANIMATION POUR LE POLE
ENFANCE ET JEUNESSE**

Rapporteur : Monsieur FLAMME

Il y a lieu d'autoriser le Conseil Municipal à décider de la création d'emploi suivante :

- Création d'un poste d'Adjoint d'Animation pour le Pôle Enfance et Jeunesse
A compter du 1^{er} MAI 2011..

Emploi permanent à temps complet soumis au statut général de la fonction publique territoriale. Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide la création d'un poste d'Adjoint d'Animation pour le Pôle Enfance et Jeunesse.

N° 50/2011

**CONVENTION DE FINANCEMENT
VILLE - BATIGERE RESSOURCES
« VILLAGE D'ARTISTES 2011 »
CHAMPART'GONNE/CITE
SCULPTURE**

Rapporteur : Madame PONSAR

La collaboration avec Batigère Sarel autour de l'organisation d'ateliers culturels sur le quartier Champagne Argonne existe depuis le début de la réhabilitation de ce quartier en 2005.

La réhabilitation achevée, Batigère souhaite poursuivre ce partenariat avec la ville de Florange pour contribuer à l'animation du lien social dans ce quartier et à l'animation de la vie locale.

Il a donc été proposé de reconduire l'opération d'animation culturelle pour 2010 et de concrétiser son cofinancement égalitaire par une convention. L'action 2011 s'intitule Champart'Gonne - Cité Sculpture et cette année la convention sera passée avec Batigère Ressources, pilote de l'opération. L'opération s'intègre au dispositif « animation estivale 2011 » mise en œuvre par la ville.

Il a été retenu le choix des prestataires et les techniques artistiques, **M. Antoine SANCHEZ AULO** pour le compte de l'Atelier 131.

Les interventions se feront sous la forme d'ateliers de rues, regroupés en un village d'artistes et d'expositions des œuvres ainsi réalisées.

Le coût de ces ateliers est de 6.800,00€ (4 journées, 4 artistes par journée), la participation de la Ville s'élevant à 3 400.00 Euros prévus au budget 2011, Batigère Ressources prenant en charge l'autre moitié.

Afin de formaliser ces engagements réciproques, il est proposé au Conseil Municipal la signature d'une convention de financement et d'évaluation de l'action.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer la Convention de financement d'ateliers culturels dans le cadre l'opération Champart'Gonne,

N°51/2011

**Convention de financement
Ville - Batigère SAREL
Animations Estivales 2011**

Rapporteur : Madame PONSAR

La collaboration avec Batigère Sarel autour de l'organisation d'ateliers culturels sur le quartier Champagne Argonne existe depuis le début de la réhabilitation de ce quartier en 2005.

La réhabilitation achevée, Batigère a souhaité poursuivre ce partenariat avec la ville de Florange pour contribuer à l'animation du lien social dans ce quartier et à l'animation de la vie locale. Batigère Sarel souhaite aujourd'hui étendre son soutien financier sur ces fonds propres aux dispositifs d'animation estivale florangeois.

La convention de cofinancement proposée au Conseil Municipal matérialisera ce souhait de soutien. Elle concerne plusieurs manifestations organisées dans le cadre des animations estivales et de l'animation culturelle de la ville :

- Animation de calligraphie en milieu scolaire ; par Suerire Grafik
- Semaine des arts- village des arts- par Suerire Grafik et les ateliers Etching en complément de l'Atelier 131 (convention avec Batigère Ressources)
- Semaine d'animation autour de la culture médiévale, avec Suerire Grafik
- Semaine d'animation autour des arts du cirque, avec la Cie roue Libre.

Les interventions se feront sous la forme d'ateliers de rues, regroupés en un village thématique et d'expositions des œuvres ainsi réalisées.

Le coût de ces ateliers est de 11.360,63€ (25 journées, 10 artistes différents), la participation de la Ville s'élevant à 6 930.63 Euros prévus au budget 2011 (hors participation des autres cofinanceurs), Batigère SAREL prenant en charge le solde des opérations, soit 4.430,00€.

Afin de formaliser ces engagements réciproques, il est proposé au Conseil Municipal la signature d'une convention de financement et d'évaluation de l'action.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
autorise le Maire à signer la Convention de financement avec
Batigère SAREL.

N°52/2011

**Demande de subvention
« Animations Urbaines 2011 »**

Rapporteur : Madame PONSAR

Vu les objectifs poursuivis et les actions mises en œuvre dans le cadre des « Animations Estivales » conformes aux conventions unissant la ville de Florange d'une part au conseil Général de la Moselle et d'autre part à la D.D.C.S. (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)

Vu les délibérations relatives aux conventionnements avec Batigère SAREL et Batigère Ressources.

Il est proposé au conseil Municipal d'autoriser le maire à engager la démarche de demande de subvention auprès :

- d'une part, le Conseil Général de la Moselle dans le cadre de la Convention d'Animation Urbaine.
- d'autre part, de la D.D.C.S. dans le cadre du Contrat Educatif Local.

Pour les opérations suivantes :

- Semaine des arts- village des arts ;
- Semaine d'animation autour de la culture médiévale,
- Semaine d'animation autour des arts du cirque ;
- Animations sportives et Macadam sport
- Animation de calligraphie en milieu scolaire

Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal des notifications de soutien des deux partenaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à engager la démarche de demande de soutien financier,
- autorise le maire à procéder à l'encaissement des recettes issues de ces demandes de subvention.

SUBVENTION AU CARREFOUR SOCIAL ET CULTUREL « LE CREUSET » D'UCKANGE

Rapporteur : Madame PONSAR

Le Rapporteur informe le Conseil Municipal de la demande de subvention émanant du Carrefour Social et Culturel « Le Creuset » d'Uckange, dans le cadre d'une action intitulée « Rencontre Sport Aventure » à laquelle ont également été associées les villes de Fameck, Uckange et de Yutz

Cette opération rassemblera 48 jeunes des classes de 4^{ème} de collège, les 10, 11 et 12 juin 2011 à BAERENTHAL, autour d'épreuves sportives, créatives et de découverte, l'un des objectifs étant de favoriser la vie en collectivité chez les jeunes et développer les notions de solidarité et de respect de l'environnement dans un cadre différent.

Cette action a été validée par un comité de pilotage constitué notamment des 4 villes (municipalités, collèges, centres sociaux, forces de l'ordre, etc.) et du Conseil Général de la Moselle auprès duquel une subvention est sollicitée à hauteur de 18 000 €.

La subvention sollicitée auprès de chaque commune s'élève à 1 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide le versement d'une subvention de 1 500 € au Carrefour Social et Culturel « Le Creuset » d'Uckange, au titre de l'action « Rencontre Sport Aventure » édition 2011
- La dépense sera imputée sur le compte 65/6574/522.

N°54/2011

INDEMNITE D'ASSURANCE

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Le Rapporteur informe le Conseil Municipal que suite à la dégradation de trois barrières de sécurité Rue de Gascogne le 10 Juillet 2010, notre assureur procède au remboursement de 974 Euros, conformément à la facture des réparations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le remboursement.

N°55/2011

INDEMNITE D'ASSURANCE

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Le Rapporteur informe le Conseil Municipal que suite au dégât des eaux du 22 décembre 2010 dans le bureau des Finances de la Mairie, notre assureur procède à une indemnisation de 118.57 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte l'indemnisation.

N° 56/2011

INDEMNITE D'ASSURANCE

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Le Rapporteur informe le Conseil Municipal que suite au vandalisme du Club House le 14 Juillet 2010, notre assureur procède au remboursement de 1 189.62 Euros après expertise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le remboursement.

N° 57/2011

INDEMNITES DE FONCTION MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LOGNON

En application des dispositions de la loi n° 2002.276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité, le régime indemnitaire des élus locaux a été modifié.

L'article L 2123-23 du C.G.C.T. fixe le taux de l'indemnité mensuelle de fonction du Maire à 65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale (indice brut 1015).

Pour les adjoints, l'article L 2123-24 du C.G.C.T. modifié par l'article 81 de la loi du 27.02.2002 fixe à 27.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale (indice brut 1015), le taux maximal pouvant être servi.

Les conseillers municipaux bénéficiant de délégations de fonctions du Maire, en vertu de l'article L 2123.24-1 créé par l'article 82 de la loi du 27.02.2002, peuvent bénéficier d'une indemnité dans la limite du montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints.

Pour FLORANGE, 4 conseillers municipaux sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ❑ fixe l'indemnité mensuelle du Maire à 65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale (indice brut 1015)
- ❑ fixe l'indemnité mensuelle des Adjoints à 22.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale (indice brut 1015)
- ❑ fixe l'indemnité mensuelle des conseillers municipaux délégués à 11.70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale (indice brut 1015).

Cette délibération prendra effet au 1^{er} Mai 2011 et décide de l'automaticité des augmentations en fonction de l'évolution des indices de la fonction publique.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2011 et suivants.

N° 58/2011

ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Sur proposition du Rapporteur,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord à l'admission en non valeur des créances ci-après pour un montant total de 877,88 €, soit par année :

<u>ANNEE</u>	<u>MONTANT</u>
2008	227,11 €
2009	454,24 €
2010	196,53 €
TOTAL	877,88 €

Suivant le détail ci-après :

GHERSALLAH Farid	Frais de mise en fourrière véhicule - Année 2008	227,11 €
LAURENT Loïc	Frais de mise en fourrière véhicule - Année 2009	227,12 €
AVANOTTO Carol	Frais de mise en fourrière véhicule- Année 2009	227,12 €
POSOCCO Thérèse	Frais de mise en fourrière véhicule – Année 2010	196,53 €

TOTAL **877,88 €**

- Décide la prise en charge de la somme de 877,88 €
Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2011, compte 65/654/0100.

N°59/2011

CREDITS SCOLAIRES 2011/2012

Rapporteur : Mme PONSAR

Le Rapporteur propose au Conseil Municipal une refonte de la forme actuelle des crédits scolaires. Elle consiste à uniformiser l'ensemble des crédits existants, tant au niveau des crédits normaux que des subventions scolaires versées aux coopératives des écoles.

Ainsi, un crédit par élève regroupera

⇒ **pour les écoles maternelles** :

. au titre des CREDITS NORMAUX : les anciens crédits dits « normaux », le crédit

BCD, le crédit Papier Photocopieur ainsi que le crédit franchise postale

. au titre des SUBVENTIONS SCOLAIRES : l'ancienne subvention dite

« normale », le crédit Spécifique, le crédit Coopérative ainsi que le crédit Activités Périscolaires

Le crédit uniformisé s'élèverait ainsi par élève à 29,40 € pour les crédits normaux et à 30,00 € pour les subventions.

Le crédit ATSEM serait rattaché aux fournitures administratives de la mairie.

⇒ **pour les écoles élémentaires** :

. au titre des CREDITS NORMAUX : les anciens crédits dits « normaux hors CP »,

le crédit CP, les crédits CLIS, Classe Initiation Etrangers, Cours Intégrés, Classe d'Adaptation, BCD, Achat menues fournitures, Papier photocopieur et Franchise postale.

. au titre des SUBVENTIONS SCOLAIRES : l'ancienne subvention dite « normale », la subvention CLIS, Classe d'Adaptation et Activités Périscolaires.

Le crédit uniformisé s'élèverait ainsi par élève à 32,30 € pour les crédits normaux et à 18,80 € pour les subventions.

L'autre modification porte sur le **CREDIT INVESTISSEMENT** (ancien crédit Barangé), cumulable d'année en année, destiné à l'acquisition de certains équipements et notamment de matériel audiovisuel. Il est attribué sur proposition des directrices et directeurs d'écoles, après accord de la Commission.

D'un montant de 152,45 € / école, il pourrait être porté à 160 € en crédit de base, majoré en fonction du nombre de classes de l'école.

Ces propositions ont reçu l'aval de la Commission Enfance et Jeunesse réunie le 5 avril dernier.

**Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

- Fixe comme suit les crédits scolaires pour l'année scolaire 2011/2012 :

CREDITS NORMAUX

Ecoles Maternelles	29,40 € / élève
Ecoles Elémentaires	32,30 € / élève
Crédit ATSEM (achat de fournitures) (rattaché aux Fournitures administratives mairie)	30,50 € / classe
RASED	862,00 €
CREDIT INVESTISSEMENT	160,00 € / école < à 8 classes 360,00 € / école de 8 à 12 classes 550,00 € / école > à 12 classes

Ces crédits sont évalués comme suit :

Compte 011/6067/211	14 986,00 €
Compte 011/6067/212	22 675,00 €
Compte 011/6067/213	862,00 €

SUBVENTIONS SCOLAIRES

Ecoles Maternelles	30,00 € / élève
Ecoles Elémentaires	18,80 € / élève

CREDIT PROJETS SPECIFIQUES

Ecoles maternelles et élémentaires Crédit global (attribué suivant projets)	4 000,00 €
---	------------

La somme versée pour chaque enfant au titre de la coopérative scolaire devra avoir une destination propre et bien définie de manière qu'à tout instant, on puisse justifier de son emploi comme intervenant de manière effective dans la réduction de la participation familiale aux dépenses scolaires facultatives et ceci particulièrement au moment de la rentrée.

Ces crédits sont évalués comme suit :

Compte 65/6574/211	14 700,00 €
Compte 65/6574/212	13 198,00 €
Compte 65/6574/213	4 000,00 €

L'ensemble de ces crédits et subventions sont inscrits au Budget Primitif 2011, aux différents comptes précités.

D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE
- ANNEE 2011 -

RAPPORTEUR : MADAME PONSAR

Le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal la participation de la Ville au financement du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté dont la gestion est désormais assurée par le Conseil Général.

Le F.D.A.J. a pour vocation de lutter contre l'exclusion et la marginalité des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, en favorisant leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle par l'octroi d'aides temporaires et le financement de projets d'insertion et de mesures d'accompagnement social.

Il est cependant nécessaire d'établir annuellement une convention avec le Département, dont le but est de permettre de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la participation allouée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de contribuer au financement du F.D.A.J.

- ❑ fixe le montant de la participation allouée par la Ville à 3 048 Euros au titre de l'année 2011.

Cette participation sera versée sous forme de subvention sur le compte de la Paierie Départementale de la Moselle

- ❑ autorise le Maire à signer la Convention

La dépense est prévue au Budget Primitif 2011 - compte 65/65733/523.

N° 61/2011

SUBVENTION CENTRE SOCIAL LA MOISSON
1ERE DOTATION SUR EXERCICE 2011

RAPPORTEUR : MONSIEUR LOGNON

La Ville de Florange a la volonté de soutenir les initiatives locales et associatives, dans tous les secteurs et en particulier dans les champs d'actions couverts par le Centre Social La Moisson. Le soutien est conditionné au budget primitif 2011 qui sera adopté au cours de cette séance.

Le Centre Social La Moisson, conformément aux objectifs généraux et aux engagements conventionnels, a déposé une demande de subvention auprès de la ville de Florange pour les actions qu'elle propose à ses adhérents en 2011. Le montant de l'aide formalisée et attendue s'élève à 825.675,00€

Vu la date du vote du budget et les documents provisoires réceptionnés en mairie et dans l'attente des documents définitifs consécutivement à l'Assemblée Générale de l'association tenue le 20 avril 2011, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une première dotation au Centre Social, d'un montant de 500.000,00€. Une convention financière établie le 1^{er} Mars 2011 prévoit le versement d'une avance fixée dans le respect des termes de la convention cadre. Cette avance d'un montant de 196.600,00€ sera déduite de la dotation ci-dessus.

Après le vote du budget, à réception des éléments complémentaires et des documents définitifs, une seconde dotation sera déterminée et allouée par le Conseil Municipal au Centre Social selon les modalités proposées par la commission des finances et par la commission enfance/jeunesse réunies conjointement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide l'octroi d'une première dotation de 500.000,00€ au Centre Social la Moisson. Cette somme ayant déjà fait l'objet d'une avance de 196.600,00, le solde restant à verser pour liquider cette 1^{ère} dotation est de 303.400,00€

Cette somme est inscrite au Budget Primitif 2011, compte 65/65074/3300.

N° 62/2011

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2011
ET IMPOSITIONS LOCALES**

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Le Rapporteur donne connaissance au Conseil du projet de budget primitif 2011 ainsi que les explications nécessaires.

La section d'Investissement s'élève à **3 005 177.02 Euros**, la section de Fonctionnement à **13 149 383 Euros** dont 377 640.00 Euros au titre de dotation aux amortissements et provisions.

La masse budgétaire consolidée est de **16 154 560.02 Euros**.

Le produit attendu pour équilibrer la section de Fonctionnement du Budget Primitif s'élève à **3 666 385 Euros** dont **36.69 %** proviennent de la taxe d'habitation, **62.66 %** du Foncier Bâti et **0.65 %** du Foncier non Bâti.

Il propose une augmentation de 0.50 point pour la Taxe d'Habitation, de 1 point pour le Foncier Bâti et le maintien du taux pour le Foncier Non Bâti.

**Après avoir débattu, Le Conseil Municipal,
par 26 voix pour, 6 voix contre,
. décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2010 :**

Taxe d'habitation	base d'imposition	9 276 000	taux	14.50 %
Taxe foncier bâti	base d'imposition	17 879 000	taux	12.85 %
Taxe foncier non bâti	base d'imposition	50 100	taux	47.73 %

N° 63/2011

BUDGET PRIMITIF 2011 (GENERAL)

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Le Conseil Municipal examine le projet de Budget Primitif 2011.
Les travaux programmés ont été déterminés après avis de la Commission des Travaux.

Le Budget arrêté en recettes et en dépenses
s'établit pour le Budget Général :

- Investissement 3 005 177.02 Euros
dont opérations nouvelles :
2 238 080.09 Euros et reports 2010 : 767 096.93 Euros.
- Fonctionnement 13 149 383.00 Euros,
compte tenu de l'excédent 2010 reporté
en recettes pour un montant de 335 475.35 Euros.

Le Rapporteur donne des explications sur la **SECTION DE FONCTIONNEMENT**.

Il signale que sur un budget de 13,1 M.Euros, les principaux postes de dépenses sont :

- les charges à caractère général 26,66 %
- les charges de personnel et frais assimilés 44,62 %
- les autres charges de gestion courante 18,92 %
- les charges financières 2,41 %
- les charges exceptionnelles 0,02 %
- les dépenses imprévues 0,29 %
- les dotations aux amortissements et provisions 6,54 %
+ les charges financières (opérations d'ordre)
- le virement à la section d'investissement 0,54 %

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 6 voix contre,
• **adopte le budget primitif 2011 (Général)**

N° 64/2011

BUDGET PRIMITIF 2011 (ASSAINISSEMENT)

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Le Conseil Municipal examine le projet de budget primitif 2011 du service assainissement.

Les travaux programmés ont été déterminés après avis de la Commission des Travaux.

Le budget arrêté en recettes et en dépenses s'élève à :

- Investissement 888 982.52 Euros
dont opérations nouvelles :
701 734 Euros et reports 2010 : 187 248.52 Euros
- Fonctionnement 717 289.45 Euros
compte tenu de l'excédent 2010 reporté
en recettes pour un montant de 121 789.45 Euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
□ **Adopte le Budget Primitif 2011 (Assainissement)**

N° 65/2011

BUDGET PRIMITIF 2011

SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Le Rapporteur soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2011 du Service Extérieur des Pompes Funèbres qui s'élève :

SECTION D'INVESTISSEMENT

□ Dépenses	34 444.80 Euros
□ Déficit antérieur reporté	20 146.37 Euros
□ Recettes	54 591.17 Euros

SECTION D'EXPLOITATION

□ Dépenses	57 974.01 Euros
□ Recettes	45 344.80 Euros
Excédent antérieur reporté	12 629.21 Euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le budget primitif 2011 du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

N°66/2011

SUBVENTION AU PROFIT DU BUDGET DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

RAPPORTEUR : Monsieur LOGNON

Le Rapporteur informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de verser une subvention d'équilibre d'un montant de 28 000,00 Euros au budget du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

En effet, en vertu de l'article 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'alinéa 2, lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs, le Conseil Municipal peut décider la prise en charge des dépenses de ce type de budget.

En l'occurrence, il s'agit de la construction du funérarium.

DEPENSES			RECETTES		
Exploitation			Exploitation		
6061	Eau, énergie	5 000,00	002	Excédent antérieur reporté	12 629,21
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	519,21	706	Prestations de service	13 000,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	777	Quote-part subvention investissement virée au résultat de l'exercice	4 344,80
6152	Entret.répar.biens immobiliers	1 500,00			
61558	Entret.et répar.s/biens mobiliers	1 500,00			
6161	Assurance multirisques	200,00			
6262	Frais de télécommunication	300,00			
63512	Taxes Foncières	5 000,00			
658	Charges diverses de gestion courante	10,00			
023	Virement à la section d'investissement	22 972,80			
66111	Intérêts des emprunts et dettes	9 000,00			
6811	Dotations aux amortissements	11 472,00			
	Total dépenses	57 974,01		Total recettes	29 974,01

La subvention doit ainsi permettre de couvrir les intérêts d'emprunts ainsi qu'une partie des dépenses d'exploitation du funérarium au titre de l'année 2011.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide le versement d'une subvention de 28 000,00 Euros au profit du budget du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2011, compte 65/657364.

N° 67/2011

COMPTE-RENDU DE DECISIONS

Le Maire rend compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation de pouvoirs :

N° 13/2011

- CREATION D'UN ASCENSEUR EXTERIEUR A L'ECOLE ELEMENTAIRE SAINTE-AGATHE

n° 14/2011

- CONTENTIEUX : AGRESSION VERBALE A L'ENCONTRE DU MAIRE, D'UN ELU ET DE TROIS AGENTS ET DEGRADATION DE MATERIEL COMMUNAL – AFFAIRE DOUICHEN MOUSSA -

n° 15/2011

- TRAVAUX D'ENTRETIEN ESPACES VERTS ET TERRAINS DE SPORT – QUARTIER FLORANGE –

N° 68/2011

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les Associations ont des exigences énormes, coûteuses en heures supplémentaires. Les Associations doivent se souvenir que cela coûte aussi.

Le Maire rappelle les changements de dates des diverses réunions à savoir :

- le Conseil Municipal prévu le lundi 04 Juillet avance au 24 JUIN 2011
- La réunion de Groupe prévue le 1^{er} Juillet avancée au 22 JUIN 2011
- La Commission des Finances prévue le 29 juin avancée le 20 JUIN 2011

Il rappelle également les cérémonies du 08 Mai avec également l'hommage à Germain KLEINBERG à l'occasion de l'inauguration du giratoire Germain Kleinberg.

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des remerciements qu'il a reçus :

- *du Jogging Club de Florange pour le soutien technique de la municipalité, l'aide apportée et la disponibilité pour le bon déroulement de la 26ème Marche Populaire Internationale le 10 avril 2011 au Complexe de Bétange,*
- *du Kiwanis Club de Thionville pour la mise à disposition du Centre Culturel La Passerelle pour une représentation théâtrale au profit de leurs œuvres -sociales pour l'enfance défavorisée devant avoir lieu le 10 mai 2011.*

A N N E X E S

ANNEXE A LA DELIBERATION

N° 47/2011

**DESAFFECTATION DU CHEMIN VILLE DE FLORANGE – ARRIERE
PLAGNIEUX**

Monsieur HOLSENBURGER demande qui sont les riverains.

Monsieur FLAMME répond que c'est principalement
Monsieur PLAGNIEUX et quelques riverains comme
Présence Habitat.

ANNEXE A LA DELIBERATION

N° 48/2011

VENTE TERRAIN BALCONI

Monsieur HOLSENBURGER demande si toutes les ventes sont
concernées, même celles déjà réalisées.

Monsieur FLAMME répond que cette disposition ne concerne que
les nouvelles ventes ou celles « en cours ». L'affaire BALCONI, ayant
été délibérée en 2008 mais non signée à ce jour du fait des
démarches d'arpentage, était donc concernée, d'où la fixation du
nouveau prix.

ANNEXE A LA DELIBERATION

N° 49/2011

**EFFECTIFS – CREATION D'EMPLOI – ADJOINT ANIMATION POUR LE
POLE ENFANCE ET JEUNESSE -**

Monsieur HOLSENBURGER demande pourquoi on crée un poste
nouveau.

Monsieur FLAMME précise que ce n'est pas un nouveau poste.
Il explique qu'en attendant le résultat de l'annonce on ne sait pas
encore sur quel grade le remplaçant de Madame DOPPELMANN
sera recruté. En effet, cela pourra être animateur ou adjoint
d'animation dans la filière animation, rédacteur ou adjoint
administratif dans la filière administrative. Cette délibération
permettra donc d'embaucher la personne sur ce grade car les autres
sont ouverts au tableau des effectifs. Elle ne servira naturellement
pas si elle est nommée sur un autre grade.

ANNEXE A LA DELIBERATION

N° 50/2011

**CONVENTION DE FINANCEMENT VILLE – BATIGERE RESSOURCES –
« VILLAGE D'ARTISTES 2011 » - CHAMPART'GONNE / CITE
SCULPTURE**

Monsieur DECKER trouve que pour 4 jours d'animation, c'est cher.

Madame PONSAR répond que l'on ne choisit pas les artistes et que
Batigère cofinance de toute façon.

Monsieur DECKER relève aussi que ce sont souvent les mêmes
artistes et que, par ailleurs, on cherche encore aujourd'hui un certain
nombre d'œuvres.

Monsieur BEAUQUEL dit que les œuvres (statues) sont exposées
sur les carrefours giratoires.

Madame PONSAR explique qu'on a demandé à ce que les créations
de cette année agrémentent les nouvelles écoles.

ANNEXE A LA DELIBERATION

N° 53/2011

**SUBVENTION AU CARREFOUR SOCIAL ET CULTUREL
« LE CREUSET » D'UCKANGE**

Monsieur HOLSENBURGER demande si la subvention du Carrefour Social est obtenue.

Madame PONSAR répond qu'elle a été sollicitée, nous n'avons pas encore l'accord, mais depuis 5 ans cela a toujours été obtenu.

**ANNEXE A LA DELIBERATION
N° 57/2011**

**INDEMNITES DE FONCTION MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS
MUNICIPAUX DELEGUES**

Monsieur DECKER veut rappeler qu'en 1989, Monsieur Jean-Marie FRANCOIS a augmenté les indemnités de 52 %. Cela a été revu en 2008 avec la possibilité de retenir la qualité de chef lieu de canton. On a augmenté de plus de 20 000 Euros et on en revient en fait au chiffre de 2007 aujourd'hui.

Monsieur FLAMME explique que les augmentations ont toujours été conformes à la loi. Là, il propose de réduire les indemnités pour participer à l'effort de restriction budgétaire.

Monsieur BEAUQUEL conteste les propos de Monsieur DECKER et rappelle que le salaire du Président de la République a été bien augmenté à son arrivée. Il y a eu un moment une révision. Il précise qu'à plusieurs reprises le Conseil n'a pas appliqué la possibilité d'inclure la majoration pour chef lieu de canton.

Monsieur FLAMME précise que le nombre de conseillers municipaux délégués passe de 5 à 4.

**ANNEXE A LA DELIBERATION
N° 59/2011**

CREDITS SCOLAIRES 2011/2012

Monsieur FLAMME explique que cette délibération avait pour but de clarifier les crédits qui s'étaient complexifiés au fur et à mesure des années. Du point de vue financier, le crédit global reste identique par enfant.

Madame PONSAR dit que par ailleurs l'Inspection demande pour l'avenir, un système qui fasse que les fonctionnaires de l'Education Nationale ne touchent plus du tout l'argent. On attend de voir comment les autres villes feront.

Monsieur FLAMME estime que dans certains établissements des enseignants sont nommés régisseurs. On se conformera aux textes en vigueur de toute façon.

Monsieur BEAUQUEL dit que le directeur ne manipule pas tout seul l'argent ; c'est une coopérative et les comptes sont stricts, les chiffres étant toujours présentés au Conseil d'Ecole.

Monsieur DECKER espère que l'on n'en arrivera pas à une globalisation des crédits sur la ville.

Monsieur FLAMME parle cependant de mutualisation qui peut s'avérer intéressante pour les écoles.

ANNEXE A LA DELIBERATION

N° 61/2011

SUBVENTION CENTRE SOCIAL LA MOISSON 1ERE DOTATION SUR EXERCICE 2011

Monsieur HOLSENBURGER demande si c'est bien 825 675.00 Euros. Il avait en tête aux environs des 600 000 Euros.

Monsieur LOGNON répond que ce soir c'est une 1^{ère} dotation de 500 000 Euros qui est évoquée. L'ensemble de la subvention sera revue à un prochain Conseil et au vu des résultats des réunions d'évaluation des commissions.

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION

N° 62/2011

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2011 ET IMPOSITIONS LOCALES

INTERVENTION DE Monsieur LOGNON

RAPPORT DE PRESENTATION

Sans rouvrir le débat qui a eu lieu à l'occasion de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, il convient de rappeler que ce budget a été élaboré :

- Dans un contexte de rigueur budgétaire résultant,
 - de la dégradation de l'environnement économique national et international, qui s'est, notamment, traduit par un gel en valeur des concours et dotations de l'Etat aux collectivités locales, en réalité une baisse compte tenu de l'inflation et de l'augmentation de la population. La loi de finances pour 2011 a ainsi supprimé le mécanisme d'indexation de la D.G.F. et a prévu que son montant serait désormais fixé chaque année par la loi de finances. Ce gel strict des dotations et compensations a pesé fortement sur l'élaboration de notre budget.
 - de la raréfaction des subventions d'équipement allouées par d'autres collectivités territoriales qui se trouvent confrontées aux mêmes contraintes budgétaires que nous,
 - de la nécessité de reconstituer notre capacité d'autofinancement en limitant l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement et en accroissant nos recettes.
- entre deux réformes particulièrement importantes qui touchent les collectivités territoriales et leurs établissements publics : la suppression de la taxe professionnelle, d'une part, et la mise en œuvre de la réforme territoriale, d'autre part.

Il est clair aussi que nous avons à assumer un haut niveau d'équipements et de services, nettement supérieur à celui constaté dans des communes de même taille.

d'orientation budgétaire ainsi que les principales priorités que nous avons définies pour ce mandat municipal, à savoir :

- poursuivre les actions engagées pour la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement,
- utiliser le levier de la fiscalité afin de reconstituer nos marges de manœuvre,
- limiter le volume de nos investissements à 5 Millions maximum jusqu'à la fin de ce mandat,
- accroître notre autofinancement,
- limiter l'encours de notre dette à 12.500.000 €,
- procéder à la cession d'éléments de notre patrimoine immobilier qui ne sont plus nécessaires à l'exercice de nos missions de services public.

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2011 qui vous est soumis, s'élève globalement à **15.819.085 €** (y compris les restes à réaliser de la section d'investissement et hors reprise des résultats antérieurs) contre **17.841.476 € en 2010**, soit une diminution de **2.022.391 €**.

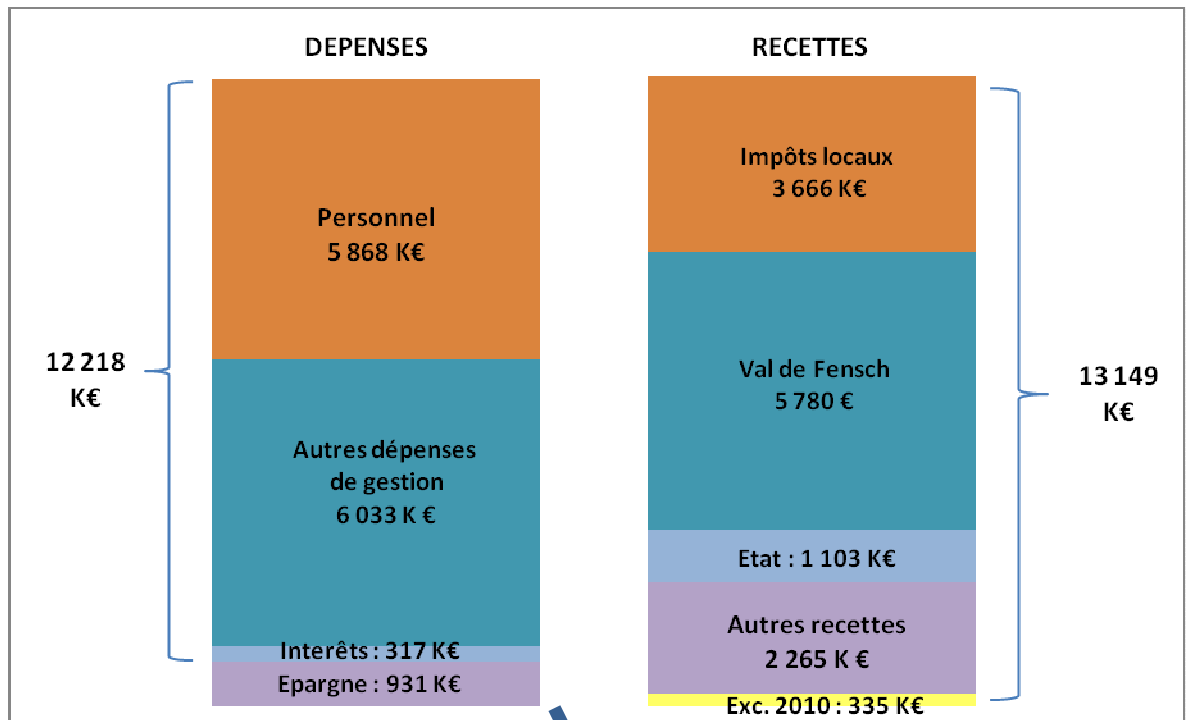
Cette diminution résulte de la section d'**investissement** qui affiche une **baisse** de **2.160.430 €** alors que la section de **fonctionnement** est, globalement, en **augmentation** de **138.038 €**, soit + **1,08 %** par rapport à 2010.

Les **mouvements d'ordre** s'élèvent à **931 139 €** et comprennent le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 71 000 €, les amortissements pour 377 640 € d'une part, et à 482 499 € au titre de la capitalisation des indemnités dues aux établissements bancaires dans le cadre de la renégociation de la dette, d'autre part.

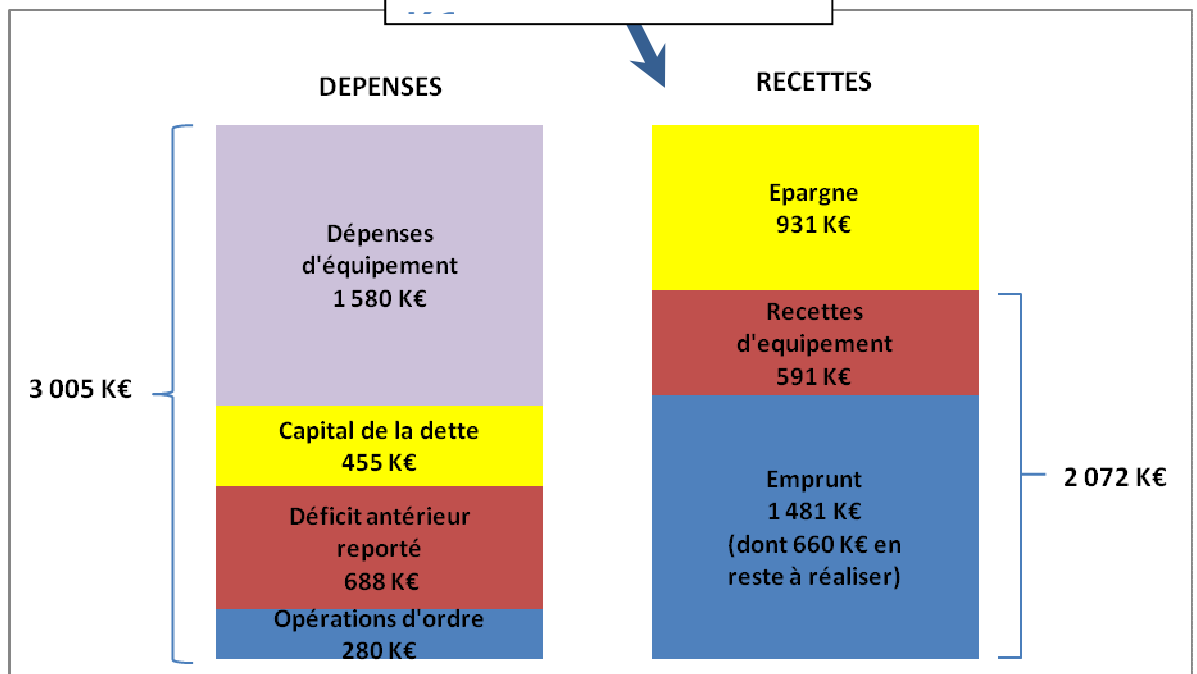
Les restes à réaliser sont intégrés comme chaque année en section d'investissement et permettent la poursuite des travaux lors du 1er trimestre de l'année en cours, avant le vote du budget. Ils s'élèvent cette année en dépenses à 78 214.28 €.

15.819 K€

Fonctionnement : 13 149 K€



Investissement : 3 003



Les dépenses

Elles regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux. Elles s'élèvent à 12.218.244,10 € en opérations réelles auxquelles s'ajoutent 931.138,90 € d'opérations **d'ordre, soit un total de 13.149.383 €.**

a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles regroupent essentiellement les achats stockés et non stockés (principalement fournitures diverses et de petits équipements) et les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes d'assurance, études et recherches ainsi que les rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et transports collectifs, déplacements, missions, réceptions et frais postaux et bancaires).

Elles s'élèvent à 3.505.043,60 €, contre 3.320.911,98 € en 2010, soit une augmentation de 5,54 %. Après neutralisation des achats de fournitures pour les travaux en régie cette augmentation est ramenée à 2,54 % ce qui correspond sensiblement à l'inflation prévisionnelle pour 2011 et est inférieure à l'augmentation des charges réelles des collectivités locales, mesurée par l'indice dit du panier des maires, établi par l'AMF qui est en moyenne supérieur d'un point à celui de l'INSEE

- **Les achats non stockés (comptes 60)** regroupent les matières premières (eau, électricité, chauffage, carburants) ainsi que les fournitures d'entretien et de petits équipements des services. Ces crédits s'élèvent à 1 645 786 € en 2011 contre 1 418 291 € en 2010, soit une augmentation de 16,04 % (9,16 % après neutralisation des achats de fournitures pour travaux en régie). Nous subissons naturellement l'augmentation des coûts du carburant et de l'énergie.
- **Les services extérieurs (comptes 61)** regroupent les contrats de prestations de services avec les entreprises, les locations et charges locatives, les frais d'entretien et de réparation ainsi que les frais d'études et de recherche. Les crédits inscrits à ce compte s'élèvent à 895 421,60 € en 2011 contre 887 210,98 € en 2010, soit une augmentation de 0,93 %.
- **Les autres services extérieurs (comptes 62)** regroupent les honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et transports collectifs, nettoyage, déplacements, missions, réceptions et frais postaux. Ces dépenses diminuent par rapport au budget primitif 2010 de 4,98 % ; elles s'élèvent à 926 760 € en 2011 contre 975.310 € en 2010. Cette diminution traduit une réelle volonté de diminuer les frais de fonctionnement.

- **Les impôts, taxes et versements assimilés (comptes 63)** comprennent, outre les impôts, les cotisations à caractère obligatoire qui s'élèvent à 37 076 € contre 40 100 € en 2010, soit une diminution de 7,54 %.

b) Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Elles s'élèvent pour l'année 2011 à 5 867 677,78 €, contre 5 843 099,70 € en 2010, soit une augmentation de 0,42 %. Cette augmentation particulièrement modérée traduit une volonté de mieux maîtriser ce poste budgétaire particulièrement important puisqu'il représente 48,02 % de nos dépenses réelles de fonctionnement. Ce résultat a pu être obtenu sans porter atteinte aux avantages acquis par le personnel, mais en commençant à mettre en œuvre le principe de non remplacement systématique des agents partant à la retraite. Cet exercice de maîtrise du chapitre 12 devra être poursuivi. A cet égard, nous prévoyons de rencontrer tous les agents susceptibles de faire valoir leurs droits à pension.

c) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Elles se composent d'une part, des contingents et participations obligatoires et des subventions versées et d'autre part, des indemnités des élus. D'un montant de 2 488 337,50 €, contre 2 557 355,92 € en 2010, elles diminuent de 2,70 %, du fait notamment de la diminution des indemnités de fonction des élus et de baisse de la subvention d'équilibre versée au budget annexe du service extérieur des pompes funèbres. Il convient, toutefois de préciser qu'un réajustement des crédits ouverts dans le cadre de ce chapitre sera nécessaire dans le cadre de la décision modificative n° 1 afin de tenir compte du montant définitif des subventions qui seront attribuées aux associations

d) Les charges financières (chapitre 66)

Elles sont estimées à 316 685,22 € contre 419 773,00 €, soient une diminution de 24,56 %.

Les intérêts de la dette passent, quant à eux, de 419 000 € à 245 000 €, soit une diminution de 41,53 %. Ceci est le résultat de la renégociation de la dette et d'une politique active de gestion de la dette.

e) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ces comptes regroupent les dépenses qui sont par nature difficilement prévisibles et revêtent un caractère exceptionnel. Ces dépenses sont pour la plupart inscrites en cours d'année en décision modificative. Elles passent de 5 500 € en 2010 à 2 500 € en 2011.

f) Les dépenses imprévues (chapitre 022)

Le compte 022 fait ressortir 38 000 € de dépenses imprévues provisionnées, notamment, afin de permettre des ajustements de crédits dans les décisions modificatives à venir.

LES RECETTES

D'un montant total de 12 813 908 € contre 12 675 869 € en 2010 (hors reprise du résultat antérieur), elles sont en progression de 1,09 %, soit bien moins que l'inflation attendue.

Hors mouvements d'ordre (travaux en régie) et produits exceptionnels, les recettes de gestion courante sont, quant à elles, en augmentation de 2,53 % : 12 534 779 € en 2011 contre 12 224 959 € en 2010.

Les principaux éléments qui caractérisent les recettes de fonctionnement en 2011 sont :

- Un désengagement de l'Etat toujours plus important qui se traduit, en ce qui nous concerne, par une diminution du montant de la DGF qui passe de 1.116.917 € en 2010 à 1.103.137 € en 2011, soit une diminution de 1,23 %, diminution qui, en réalité, est bien plus importante si l'on tient compte de l'inflation.
- Le remplacement, dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle, de l'attribution qui nous était versée, jusqu'à présent, par le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, par un nouveau système de péréquation qui, selon les montants qui nous ont été notifiés, se révèle être moins favorable comme nous le verrons un peu plus tard.
- Le maintien, malgré les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle, des dotations qui nous sont versées par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch,

- Une progression du produit de fiscalité en raison de
 - La revalorisation des bases décidée dans le cadre de la loi de finances,
 - de la variation physique des bases de taxe d'habitation, celles de la taxe sur le foncier bâti étant quant à elle en diminution (hors revalorisation de la loi de finances), en raison, fort probablement, d'une nouvelle opération d'« optimisation fiscale » réalisée par certains contribuables industriels,
 - d'une augmentation des taux rendue nécessaire par les mesures qui nous sont imposées par l'Etat,

- une légère hausse d'autres recettes de fonctionnement grâce, notamment, à un certain dynamisme retrouvé des droits de mutation, même si le produit de ces droits ne retrouve pas son niveau de 2007.

Les recettes de fonctionnement se composent pour 80,75 % d'impôts et taxes, dont 29,25 % d'impôts locaux (fiscalité ménages) et 46,88 % de reversement de fiscalité par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch (dotation de compensation et dotation de solidarité), pour 14,85 % de dotations et participations et pour 1,96 % de produits des services.

a) Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Ces recettes s'élèvent à 245 127 €, contre 230 050 € en 2010, soit une augmentation de 6,55 %. Ils regroupent essentiellement les redevances et recettes d'utilisation et de location du domaine ainsi que les remboursements de frais.

b) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements d'assurances sur les risques statutaires des personnels. Elles sont estimées à 159.950 € pour l'année 2011, en diminution de 41,27 % par rapport à 2010 (272.350 €)

c) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre comprend le produit des impôts ménages, les dotations de compensation et de solidarité versées par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe sur l'électricité, la taxe sur la publicité.... Il s'élève à 10 121 489,76 € contre 9 543 371 € en 2010, en augmentation de 6,06 %

Les contributions directes (fiscalité ménage)

Compte tenu, d'une part de la revalorisation forfaitaire annuelle à hauteur de + 2 % des bases notifiées par l'Etat, d'une part, et de l'augmentation physique des bases (nouvelles constructions), d'autre part, les taux nécessaires pour permettre l'équilibre du budget doivent être fixés comme suit :

- taxe d'habitation : 14,50 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,85 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,73 %

Malgré cette augmentation, ces taux se situent toujours en dessous de la moyenne nationale et de la moyenne départementale des communes de la strate, tout particulièrement pour le foncier bâti

Il convient de souligner l'évolution des bases fiscales, qui inclut le coefficient de revalorisation fixé dans la loi de finances à 1,02.

Les dotations versées par la CAVF

L'attribution de compensation (5 779 992,27 €), qui nous est versée par la CAVF pour compenser le transfert de la taxe professionnelle est en légère

diminution (5 783 871 € en 2010, soit – 0,07 %) en raison du transfert du relais assistants maternels - RAM. Le montant budgété au titre de la dotation de solidarité communautaire est stable à 96.829,49 €. La ville percevra donc pour 2011, un montant en provenance de la CAVF DE 5 876.821,76 € ;

Les autres impôts et taxes

S'agissant de la taxe additionnelle aux droits de mutation (taxe correspondant aux ventes de biens situés sur le territoire de la Commune), elle est estimée à 200 000 € pour 2011 (160 000 € prévus au BP 2010 – réalisé : 183.413,73 €), traduisant une reprise modérée du marché immobilier.

Le produit de la Taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E.) estimée à 69.000 € (réalisé 2010 : 76 580 €).

d) Les dotations et participations reçues (chapitre 74)

Elles sont essentiellement constituées par les dotations de l'Etat et les attributions de compensation.

La Dotation globale de fonctionnement est en diminution par rapport à 2010 et s'élève à 1 103 137 € contre 1 116 917 € en 2010, soit une diminution de 1,25 %.

Les autres dotations diminuent par rapport au budget primitif 2010.

L'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle (260.000 € au BP 2010 – réalisé 331 056,75 €), est supprimée ; elle est remplacée :

- par une attribution du FNGIR pour un montant de 181.783 €,
 - et une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle pour un montant de 124 343 €,
- soit un montant total de 306 126 €, en diminution de 24 930,75 €, soit – 7,53 %, par rapport au réalisé 2010.

e) Les autres produits de gestion courante» (chapitre 75)

Dans ces comptes, d'un montant total de 147 205 € (170 265 € en 2010), figurent notamment les revenus des immeubles qui sont en diminution de 15 %.

f) Les produits exceptionnels» (chapitre 77)

Ces comptes regroupent des recettes ayant un caractère exceptionnel (notamment le produit de cessions d'immobilisations). Ils s'élèvent à 19.579 € contre 393 910 € en 2010. Cette diminution s'explique par le fait qu'aucune cession d'immobilisation n'est prévue au stade du BP 2011. Le produit de la vente des immeubles situés rue de Bourgogne sera inscrit, après signature de l'acte notarié, dans une décision modificative.

EQUILIBRE FINANCIER

1) EPARGNE BRUTE / EPARGNE NETTE

L'épargne brute prévisionnelle correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est affectée à la couverture des dépenses d'investissement et, en priorité, au remboursement des emprunts.

Une des caractéristiques principales du budget 2011 est l'augmentation de l'autofinancement, qui est accru de 141,75 % par rapport au BP 2010. Il s'élève à 931 139,90 € en 2011 (596 664,65 € hors reprise de l'excédent 2010). C'est un élément essentiel pour maîtriser l'endettement et pour l'équilibre des finances de la ville.

L'épargne nette prévisionnelle (épargne brute – remboursement de la dette en capital), augmente également fortement, soit 475 951,16 € (139 851,55 € hors reprise de l'excédent 2010). Elle correspond au montant qui peut être affecté au financement des investissements après remboursement du capital emprunté.

2) LA REGLE DE L'EQUILIBRE REEL

La loi impose aux collectivités territoriales d'adopter leur budget en équilibre réel ; cela se traduit notamment par la nécessité de rembourser le capital des annuités d'emprunt (455 813 €) à l'aide de ressources propres :

- virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 71 000 €,
- dotations aux amortissements : 377 640 €,
- capitalisation des indemnités de remboursement anticipé d'emprunts : 482 498,90 €
- fonds de compensation de la TVA : 230 900 €,
- TLE : 170 500 €,
- Produit des amendes de police : 19 000 €

La règle de l'équilibre est largement respectée, dans la mesure où les ressources propres atteignent globalement 1 352 164,16 €.

3) LA DETTE

Un emprunt, d'un montant total de 1.480.884,26 € (660.000 € en reste à réaliser de l'exercice 2010 et 820 884,26 € en inscription nouvelle) est inscrit en recettes d'investissement. L'emprunt de 820 884,26 € sera annulé dès que l'inscription du produit de la cession des immeubles « Rue de Bourgogne » pourra être effectuée (après signature de l'acte de vente).

Au 1er janvier 2011, l'encours de la dette de la commune était de 11 777 747,11 €, soit 1 066,82 € par habitant, ce qui est légèrement supérieur au ratio des communes situées dans la même strate démographique (1 035 € par habitant – source : dgcl – les budgets primitifs 2010 des communes).

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 455 813 €, soit 41,23 € par habitant, alors qu'il atteint 89 €/habitant pour les communes de la même strate de population (source : dgcl – les budgets primitifs 2010 des communes).

IV) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1) LES DEPENSES

78 214,28 € de restes à réaliser sont repris en dépenses de la section d'investissement du budget et concernent la poursuite d'opérations déjà engagées.

1 502 091,83 € de dépenses nouvelles d'équipement sont inscrites en section d'investissement.

Ces dépenses concernent :

- Des immobilisations corporelles et incorporelles, pour un montant de **391 498,00 €**, Il s'agit, pour l'essentiel, d'acquisition de mobilier, de matériel et d'outillage, notamment pour les services techniques municipaux,
- Des travaux de bâtiment, pour un montant de **554 681 €** qui concernent, pour les plus importants :
 - Les travaux d'agencement et de rénovation et de mise en conformité des écoles « Oury Nord » et « Sainte-Agathe » dans le cadre du regroupement scolaire pour un montant de 369 050 €,
 - La création d'un local de police municipale, pour un montant de 105 000 €,
 - Des travaux de rénovation et de mise en conformité à la Passerelle pour un montant de 57 481 €,
- Des travaux de voirie et de réseaux, pour un montant de **490 414,83 €**

En ce qui concerne le projet de construction d'un centre technique municipal, Monsieur Le Maire vous indiquera quel est son devenir à l'issue de cet exposé.

Il convient d'ajouter à ces dépenses d'équipement :

- d'une part les dépenses financières (remboursement du capital de la dette) pour un montant de **455 813,00 €**,
- et, d'autre part, les mouvements d'ordre (travaux en régie et opérations patrimoniales), pour un montant de **280.175,26 €**.

Le total des dépenses d'investissement s'élève donc à **2.316.294,37 €**.

2) LES RECETTES

767 096,93 € (dont un emprunt inscrit de 660 000 €) de recettes restant à réaliser au titre de l'exercice 2010 sont inscrites en section d'investissement.

1 286 315,93 € de recettes nouvelles y sont inscrites. Elles se décomposent de la façon suivante :

- 230 900 € de fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) au titre de l'exercice 2010,
- 170 500 € de taxe locale d'équipement,
- 62 631,67 € de subventions (Département et produit des amendes de police),,
- 1 400 € de cautionnements reçus,
- 820 884,26 € d'emprunt, Cet emprunt d'équilibre pourra être annulé dès réalisation de la cession de l'immeuble et des terrains de la Rue de Bourgogne.

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 931 138,90 € qui est couvert, comme indiqué précédemment, par l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement (amortissements : 377 640 € - capitalisation des indemnités de remboursement anticipés d'emprunts : 482 498,90 € - prélèvement : 71.000,00 €).

Telles sont les caractéristiques essentielles du projet de Budget Primitif pour l'exercice 2011 sur lequel l'assemblée communautaire est invitée à bien vouloir statuer.

Monsieur TARILLON présente au Conseil ses excuses pour son absence en début de séance et explique qu'il assistait à une réunion en Préfecture sur ULCOS qui concerne 3 000 emplois directs avec la filière liquide. C'est donc un enjeu important.

Au niveau du Budget Primitif 2011, **Monsieur TARILLON** explique qu'il fallait

- maintenir le niveau d'intervention.
- travailler sur le chapitre du personnel (non remplacement systématique des départs notamment) au niveau du fonctionnement.
- Un niveau d'autofinancement qui permet de financer une partie des investissements car une cession d'actif permettra de réduire l'emprunt en cours d'année

- Concernant le Centre Technique Municipal, il était nécessaire pour de bonnes conditions de travail mais était assujéti à un niveau d'aide extérieure conséquent (soit environ 80 %). Il s'avère que nous sommes loin de

ce montant d'aide. En effet, on arrivait à 2.5 M. d'Euros, pas de problème au niveau du Conseil Général (357 000 Euros obtenus), mais rien d'autre, donc cela était insuffisant et l'investissement doit se limiter à 5 M. d'Euros jusqu'en 2013. L'emprunt aurait été bien sûr sollicité mais les marges de manœuvre pour les autres travaux auraient été trop minimes. Florange a longtemps obtenu de la Taxe Professionnelle, ce qui a permis de doter la ville d'équipements nombreux (pour une ville de 11 000 habitants !), de services comme le Périscolaire... On veut maintenir tout cela, mais en rationalisant les dépenses de fonctionnement. On a donc différé la réalisation du Centre Technique Municipal et cela a été annoncé aux agents, même si cela a été une décision difficile et douloureuse. Une amélioration des vestiaires et douches sera quand même mise en oeuvre par le biais certainement d'ALGECO. Enfin, le nouveau Président du Conseil Général a bien confirmé aujourd'hui que la non réalisation des plans de financements doit permettre d'assouplir les règles d'attribution des aides du Pacte Moselle. Un nouveau projet est à l'étude pour pouvoir bénéficier du transfert de cette aide départementale.

- Enfin, il veut préserver les priorités politiques et les services appréciés par la population.

Monsieur DECKER rappelle que les impôts vont augmenter, plus de 225 000 Euros. 570 000 Euros d'impôts et taxes supplémentaires rentreront donc cette année avec la renégociation de la dette. On devrait arriver à 1.2 M. d'Euros et on arrive à la moitié, donc il manquait la moitié pour équilibrer le budget. Il faut constater que les recettes augmentent. Il aurait préféré moins de rigueur. Il pose la question s'il faut supprimer le pot des vœux du Maire et encore d'autres dépenses. Les contribuables, pour ceux qui y sont assujettis, voient leurs taxes augmenter tous les ans. Il espère un budget moins serré et un autofinancement plus conséquent. Il complète en précisant que les emprunts renégociés sont rallongés et l'incidence n'aura donc pas été si bénéfique que cela.

Monsieur TARILLON précise qu'on a plus de 900 000 Euros d'autofinancement, c'est déjà un bon départ. Sur le chapitre 12, il constate que tout le monde est d'accord. Mais on travaille déjà sur des pistes d'économies comme sur les fêtes et cérémonies et que des services se recentrent sur leurs missions principales (la Médiathèque n'est pas une galerie d'art, ce n'est pas leur mission première et se recentrer sur la lecture publique). On peut faire mieux avec moins d'argent. Il déplore qu'on n'ait pas pu augmenter la subvention au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) car cela ne pourra pas durer longtemps.

Pour la fiscalité, la taxe sur le foncier bâti reste notre principale recette, mais 80 % des bases sont aux entreprises et ARCELOR a de bons fiscalistes pour baisser leurs bases. Enfin, l'impact de la restructuration de la dette implique la capitalisation des indemnités de renégociation (400 000 Euros)

qui réduit l'autofinancement mais ne se reproduira pas l'année prochaine.

Le taux reste quand même dans les plus bas de Moselle pour une ville équipée.

Monsieur HOLSENBURGER demande de revoir la pertinence de maintien de bâtiments ou services. Mais faut-il de la rigueur à tout prix ?

Non, **Monsieur TARILLON** répond qu'il faut rationaliser en maintenant bien sûr l'essentiel, mais réduire de 7 à 4 écoles maternelles est un bon exemple. Ce n'est pas une rigueur absolue ni un gel des investissements. C'est tout de même 5 M. d'Euros d'investissement sur 3 ans.

Monsieur FLAMME dit que cela concernera des logements dont on n'a plus besoin ; on priorisera les actions.

Monsieur HOLSENBURGER informe qu'il a rencontré plusieurs problèmes sur la Ville :

- Avec l'Harmonie Municipale dans les locaux de l'école Oury-Nord
- Un chenil dans une habitation
- L'arrêt de bus devant l'école d'Ebange
- Les Gens du Voyage

Monsieur TARILLON demande un peu de tolérance et précise qu'il est au courant comme son équipe et qu'il agit. Un signalement a été fait au Procureur de la République sur le squat du 65 Rue des Romains avec de la mendicité agressive en plus.

C'est frustrant cependant car tout remonte au Maire mais la marge de manœuvre n'est pas grande et il faut aussi attendre sur d'autres institutions (SMITU pour l'arrêt de bus...). Enfin, deux fois par semaine de 20 heures à 22 heures des répétitions dans l'école Oury-Nord pour l'Harmonie, ce n'est pas une catastrophe non plus, même si on va trouver une solution, en concertation avec le riverain.

Monsieur HOLSENBURGER évoque les élevages canins.

Monsieur TARILLON explique qu'il faut, là aussi, avoir l'appui des services de l'Etat concernés.
